



Building a Europe
for and with children
Construire une Europe
pour et avec les enfants

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

CDENF/Bu(2020)PV1
28 mai 2020

Première réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) 25-26 mai 2020

Rapport de réunion

1. Ouverture de la réunion

1. Le Bureau du Comité directeur pour les droits de l'enfant a tenu sa première réunion les 25 et 26 mai 2020. La réunion a eu lieu par vidéoconférence, comme prévu dans son mandat.

2. La Présidente du CDENF, Mme Maria-Andriani Kostopoulou (Grèce), a ouvert la réunion et a souhaité la bienvenue aux membres, les remerciant pour leur disponibilité, leur réactivité et leur soutien. La liste des participants figure à l'annexe I.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Le projet d'ordre du jour a été adopté tel qu'il figure à l'annexe II.

3. Déclaration du Secrétariat

4. Regína Jensdóttir, Cheffe de la Division des droits de l'enfant, a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau. Elle a informé le Bureau du CDENF des mesures de précaution liées à la pandémie de Covid-19 telles qu'elles sont appliquées en France et par le Conseil de l'Europe, et a remercié les membres du Bureau pour leur participation dans ce contexte sans précédent.

5. Elle a souligné que l'impact de la crise liée à la COVID-19 soulevait de graves préoccupations en ce qui concerne les droits de l'enfant et a mis en exergue le rôle du Conseil de l'Europe pour aider les Etats membres à trouver des orientations pratiques et efficaces pour faire face à la crise tout en respectant les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie, et en particulier le rôle que doit jouer le CDENF pour guider l'Organisation et les Etats membres.

6. Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat, notamment :

- les mesures déjà prises par l'Organisation - le [document SG/Inf\(2020\)11](#) "Respecter la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 - Une boîte à outils pour les Etats membres" publié par le Secrétaire Général; et d'autres mesures concernant les processus de fonctionnement (télétravail/confinement etc.)
- la création d'une [page web](#) COVID-19 dédiée à la protection des droits de l'homme en temps de crise, à l'échelle de l'Organisation ;
- la création d'une [page web](#) consacrée aux droits de l'enfant COVID-19 - Protection et autonomisation des enfants pendant la pandémie de Covid-19 et les plans en cours pour augmenter les ressources disponibles ;
- plusieurs déclarations publiées par des mécanismes conventionnels et des organes de surveillance, notamment :
 - la déclaration du Président et de la Vice-présidente de la commission de Lanzarote sur le "[renforcement de la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en temps de COVID-19](#)" (15 mai 2020) ;
 - la [déclaration commune sur le droit à la protection des données dans le contexte de la pandémie COVID-19](#) de la Présidente du comité "Convention 108" du Conseil de l'Europe sur la protection des données et du Commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe (également sur le traitement des données dans les systèmes éducatifs) (30 mars 2020)
 - la [déclaration](#) de la Présidente du GREVIO (Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) "Pour de nombreuses femmes et d'enfants, le foyer n'est pas un lieu sûr" (20 mars 2020)
- la [page web](#) consacrée à la justice adaptée aux enfants en Europe - Participation et justice restaurative, publiée le 12 mai dans le cadre de la Présidence géorgienne du Comité des Ministres et qui compile les déclarations d'orateurs de haut niveau et d'autres ressources clés sur la justice adaptée aux enfants.

7. La Présidente a informé le Bureau que la future Présidence grecque du Comité des Ministres (mai à novembre 2020), a donné la priorité à la protection des enfants (les enfants en tant que groupe vulnérable, les enfants menacés par la pauvreté, les enfants victimes de violence, de la traite, du travail forcé et les enfants migrants non accompagnés). Le thème principal de la présidence grecque est la protection de la vie humaine et de la santé publique dans le contexte d'une pandémie, répondant efficacement à une crise sanitaire dans le plein respect des droits de l'homme et des principes de la démocratie et de l'État de droit. D'autres priorités identifiées par le gouvernement grec sont le 70e anniversaire de la CEDH, les droits des jeunes générations à jouir d'un patrimoine culturel qui ne soit pas affecté par le changement climatique, les droits sociaux et l'accès à la santé dans le contexte du Conseil de l'Europe, l'indépendance de la justice ainsi que l'éducation et la culture démocratique dans l'espace numérique. Elle a également informé que le CDENF devrait contribuer aux événements organisés sous la Présidence grecque qui traitent des droits de l'enfant.

4. La pandémie COVID-19, l'impact sur les enfants et leurs droits et les actions possibles à envisager par le CDENF

8. Le Bureau a discuté de la situation créée par la pandémie COVID-19, de ses implications pour les droits des enfants, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie actuelle et l'élaboration de la future stratégie au-delà de 2021. Le Bureau a apprécié les efforts déployés par les délégations pour répondre dans un délai aussi court et a chargé le Secrétariat de contacter les autres délégations en les invitant à faire de nouvelles suggestions, malgré l'expiration du délai initial de réponse.

9. La secrétaire du CDENF a résumé les contributions écrites reçues de 15 États membres et de 2 organisations observatrices à l'enquête diffusée avant la réunion du Bureau, qui portait sur les cinq priorités thématiques de la stratégie actuelle. Les contributions des délégués ont souligné le rôle important que doit jouer le CDENF pour faciliter les échanges réguliers de connaissances, de bonnes pratiques et d'expériences entre les États membres et les autres organisations dans les zones les plus touchées par la pandémie COVID 19. Les contributions ont souligné l'intérêt des délégations pour que le CDENF accorde la priorité aux questions suivantes en rapport avec la situation de la pandémie COVID-19 et ses conséquences immédiates et à long terme :

- la pauvreté et l'exclusion sociale (en mettant l'accent sur l'impact de la crise sur les moyens de subsistance des enfants et de leurs familles et sur l'augmentation de la pauvreté des enfants) ;
- les stratégies visant à assurer la protection sociale des enfants les plus vulnérables, y compris l'accès effectif des enfants aux services de santé et de protection sociale (y compris les services sociaux en ligne) ;
- des stratégies visant à assurer la continuité des soins et de la protection des enfants placés en institution et la désinstitutionnalisation ;
- des politiques visant à promouvoir l'égalité d'accès des enfants à l'éducation et aux activités de loisirs ;
- la situation de groupes vulnérables spécifiques, tels que les enfants migrants (procédures d'asile, gestion des dossiers, droit à l'éducation et à la protection sociale, accès aux services sociaux et de santé, enfants non accompagnés) et les enfants handicapés ;
- la participation des enfants, en particulier par le biais des écoles, et la participation des enfants de familles qui ont été gravement touchées par la situation d'urgence sanitaire ;
- des actions visant à aider les États membres à mieux détecter, prévenir et combattre toutes les formes de violence, y compris la violence domestique, l'exploitation et les abus sexuels des enfants (en ligne et hors ligne) et le harcèlement électronique ;
- des politiques de gestion des cas de protection de l'enfance et des dispositifs de soins d'urgence ;
- le soutien apporté aux enfants vulnérables pendant la période de rétablissement ;
- garantir le contact des enfants avec leurs parents (dans les situations de garde conjointe, de présence des parents dans les hôpitaux avec des enfants en bas âge, de contact des enfants placés en institution ou de contacts avec des parents emprisonnés) ;

- les politiques et mesures concernant l'accès et l'utilisation des technologies et de l'environnement numérique, y compris la sûreté et la sécurité numériques, les moyens de réduire la fracture numérique et de garantir un accès égal à l'internet à tous les enfants, et les politiques de promotion de l'apprentissage en ligne.

10. Le Bureau a pris note des propositions avancées, notamment sur la nécessité de réfléchir aux normes relatives à la jouissance des droits sociaux et civils par les enfants dans la situation actuelle, ainsi qu'aux mesures requises pour assurer la mise en œuvre du droit à l'éducation dans une perspective à plus long terme, si la pandémie COVID-19 devait durer plus longtemps que prévu. La coopération avec d'autres organes compétents du Conseil de l'Europe, y compris d'autres comités directeurs (par exemple le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives) a été jugée importante.

11. Le Bureau a examiné la question de savoir si le mandat actuel du CDENF devait être adapté pour tenir compte de la situation, créée par la pandémie de COVID-19. Il a estimé que les besoins et les priorités définis par les États membres dans ce contexte devraient être pris en compte autant que possible par la mise en œuvre des tâches existantes du Comité, de son groupe de travail et de son organe subordonné. Dans le même temps, le Bureau a également estimé que le Comité devrait être prêt à examiner une adaptation de son plan de travail et de ses méthodes de travail afin de s'assurer que ses actions répondent aux besoins exprimés par les délégations, et qu'une hiérarchisation des résultats du CDENF est convenue.

12. Le Bureau a noté que les propositions portaient sur la création de nouveaux groupes de travail et/ou la révision des tâches des groupes existants afin de garantir que la situation créée par la pandémie soit prise en compte dans les travaux du CDENF. Le Bureau a convenu que les groupes de travail et les organes subordonnés actuels du CDENF devraient examiner et contribuer de manière substantielle à traiter les questions prioritaires identifiées par les États membres qui sont liées à leurs résultats actuels.

13. Ils ont noté qu'une délégation a proposé d'envisager la création d'un groupe de travail du CDENF qui se concentrerait sur les nouvelles vulnérabilités découlant de l'urgence épidémiologique ou l'intégration de cette question dans les groupes déjà existants. Les membres du Bureau ont échangé sur les défis nationaux à relever pour faire respecter les droits de l'enfant dans le contexte de la pandémie COVID-19. Ils ont convenu que, bien que la situation semble avoir aggravé les vulnérabilités et les situations existantes, il reste à évaluer si de nouvelles vulnérabilités en tant que telles sont apparues. Plusieurs membres du Bureau ont estimé que cette proposition aurait une valeur ajoutée évidente si elle était examinée dans une perspective plus large pour couvrir d'autres situations d'urgence qui ne sont pas spécifiquement liées à la pandémie COVID-19 (comme par exemple les catastrophes naturelles), ce qui permettrait à un groupe spécialisé d'échanger sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques pour faire face à de telles situations du point de vue des droits de l'enfant, et si possible d'élaborer des orientations pour soutenir les États dans de telles situations. Il a également été considéré qu'une telle proposition pourrait être pertinente dans le contexte de l'examen des futurs termes de référence, éventuellement dans le cadre d'une nouvelle stratégie.

14. Le Bureau a pris note des nombreuses manifestations d'intérêt des délégations pour un échange de vues et d'expériences sur la situation à la lumière de la pandémie COVID-19 et a demandé au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour que le CDENF puisse organiser un échange en ligne axé sur le partage d'expériences sur la gestion de la

situation COVID-19 et les droits de l'enfant. Le Secrétariat a informé que la date la plus proche possible serait de tenir cet échange dans l'après-midi du 26 juin 2020.

15. Le Bureau a chargé le Secrétariat de diffuser la compilation des réponses à toutes les délégations du CDENF, et de préparer une proposition révisée décrivant les actions supplémentaires possibles pour l'accord du CDENF, ainsi que des notes conceptuelles claires sur d'éventuels webinaires thématiques.

5. État de la mise en œuvre des activités du CDENF conformément à son mandat et examen des résultats et du plan de travail prioritaires

16. Le Secrétariat a présenté un programme et un plan de travail spécifique pour la période 2020-2021 qui tient compte des décisions prises lors de la première réunion plénière du CDENF et des tâches principales et spécifiques de ce dernier. Le Bureau a convenu que le plan de travail actuel devrait être révisé afin d'inclure toute adaptation nécessaire suite à des actions supplémentaires à décider par le CDENF. Le Bureau a également examiné un plan de travail provisoire des résultats attendus lors de chaque réunion plénière au cours de l'exercice biennal et a discuté des options pour la planification des activités futures.

17. La Présidente a remercié le Secrétariat pour le plan de travail détaillé et a fourni d'autres suggestions à inclure.

18. Au cours de la discussion qui a suivi, les points suivants ont été soulevés :

- le Comité devrait être prêt à s'adapter à différents scénarios, y compris l'organisation de plusieurs vidéoconférences du CDENF pendant le reste de l'année 2020, en cas de maintien des restrictions de voyage à travers l'Europe ;
- des échanges thématiques virtuels supplémentaires du CDENF devraient donner la priorité à la gestion de la pandémie COVID-19 et les enfants (éventuellement en juin 2020) ;
- l'examen des priorités de la future stratégie pour les droits de l'enfant devrait progresser grâce à un échange virtuel (éventuellement en septembre 2020) afin qu'une proposition de concept solide soit approuvée en novembre et qu'un premier projet de stratégie soit prêt à être examiné lors de la première réunion plénière en 2021 ;
- la 2e réunion plénière du CDENF (16-18 novembre) se tiendrait par vidéoconférence si les restrictions de voyage restaient applicables dans toute l'Europe en novembre, sur 3 jours, pendant la Présidence grecque ;
- il faudrait recourir à des consultations écrites supplémentaires et préalables afin de progresser dans l'élaboration des projets de normes sur l'évaluation de l'âge et d'autres points pertinents de l'ordre du jour - et en cas d'absence de consensus, il faudrait fournir des précisions sur les processus à appliquer pour faciliter le processus décisionnel ;
- le calendrier ne devrait pas exclure si nécessaire de reprogrammer l'examen du projet de standards relatifs à l'évaluation de l'âge lors d'une réunion physique en 2021.

19. Un calendrier provisoire a été discuté, qui comprend des propositions spécifiques pour les échanges thématiques en ligne, les webinaires pratiques et les sessions plénières du CDENF, ainsi que des méthodes de travail possibles, qui seront soumises sous forme de proposition du Bureau à toutes les délégations.

20. Le Bureau a convenu de réexaminer la situation dans les États membres lors de sa prochaine réunion en juillet 2020 et de toute implication connexe pour les réunions en ligne ou virtuelles à planifier.

6. Travaux du comité d'experts subordonné et des groupes de travail, méthodologie et méthodes de travail

6.1. CJ-ENF/ISE (organisme subordonné commun avec le CDCJ)

21. Conformément à la décision prise lors de la dernière réunion plénière, le Bureau a examiné les candidatures reçues des États membres pour le CJ-ENF/ISE, pour lequel le CDENF devrait désigner une liste de 5 experts, tandis que le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) devrait également désigner les 5 autres experts. Le Bureau a examiné les candidatures de 23 pays ainsi que le parcours professionnel, l'expérience et l'expertise la plus récente des experts (comme indiqué dans le CV fourni par leurs autorités) par rapport aux critères du mandat du comité subordonné, c'est-à-dire leur ancienneté et/ou leur indépendance ainsi que leur expertise établie, y compris au niveau international, en matière de droit, de politique et de pratique concernant le droit de la famille et les droits de l'enfant.

22. Le Secrétariat a informé le Bureau que le Bureau du CDCJ se réunirait le 28 mai et examinerait la liste proposée par le Bureau du CDENF, afin qu'une proposition par consensus sur les experts sélectionnés puisse être réalisée par le CDCJ et le Bureau du CDENF et diffusée aux deux comités peu après.

23. Les membres du Bureau ont été impressionnés par la richesse de l'expérience des candidats proposés, qui a rendu le processus de sélection très complexe. Le Secrétariat a informé le Bureau que, conformément aux règles en vigueur, tout État membre dont l'expert n'est pas membre de ce groupe pourrait néanmoins participer aux réunions à ses propres frais.

24. La liste des experts, telle que convenue par le Bureau en consensus avec le Bureau du CDCJ (à la suite de leur réunion du 28 mai), figure à l'annexe III.

25. Le Bureau a pris note du plan de travail provisoire et des méthodes de travail du CJ-ENF/ISE, qui devraient être développés et détaillés conjointement avec le CDCJ. Le Bureau a chargé le Secrétariat de communiquer la liste des experts au CDENF pour approbation tacite, conformément à la décision prise lors de la dernière réunion plénière.

6.2. Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE)

26. Le Secrétariat a expliqué la procédure qui a été suivie pour établir le nouveau groupe de travail et a présenté la liste finale des experts sélectionnés, ainsi que les prochaines étapes envisagées. La première réunion (virtuelle) du CDENF-GT-VAE se tiendra les 23 et 24 juin ; un projet d'ordre du jour sera diffusé dans les prochains jours.

27. Conformément au mandat adopté par le CDENF lors de la création du groupe de travail, le Président du groupe devrait être un membre du Bureau. Le Bureau a désigné à l'unanimité Matthew Vella comme Président du groupe de travail. Mme Ružica Boškić (Slovénie) a communiqué par écrit au cours de la réunion qu'elle ne serait pas elle-même candidate et qu'elle soutiendrait la candidature de tout autre membre du Bureau intéressé.

6.3. Méthodes de travail et modalités de fonctionnement

28. Les méthodes de travail et les modalités de fonctionnement ont été discutées lors de l'examen du plan de travail du CDENF, des mesures d'adaptation et des méthodes de travail. Pour plus de détails, voir le point 5 de l'ordre du jour.

7. Préparation de la prochaine réunion du CDENF

29. Le Bureau a examiné les thèmes prioritaires du projet d'ordre du jour des prochaines réunions du CDENF en tenant compte du programme de travail et des résultats attendus pour 2020-2021. Le Secrétariat a été chargé d'actualiser le programme de travail pour tenir compte des propositions du Bureau en ce qui concerne les thèmes prioritaires, les présidences lors des plénières et les éventuelles consultations écrites requises.

30. Le Bureau a demandé au Secrétariat de préparer une liste de sujets pour l'échange de vues sur les bonnes pratiques, sur la base des besoins identifiés par les délégations, et a préparé une proposition de notes conceptuelles.

8. Date de la prochaine réunion du Bureau

31. Le Bureau est convenu de tenir sa prochaine réunion par vidéoconférence au cours de la première semaine de juillet, sous la forme d'une session de trois heures (date à confirmer en fonction des disponibilités des membres).

9. Questions diverses

32. Le Bureau a discuté du fait que le poste de Vice-président(e) de la commission est resté vacant suite à la démission de M. Eduard Israyelyan (Arménie) communiquée le 6 mars 2020. Il a été convenu qu'un appel à manifestation d'intérêt devrait être lancé dès que possible, tandis que les modalités d'organisation de l'élection devraient être communiquées au CDENF.

33. Mme Regina Jensdóttir a informé les membres du Bureau des travaux en cours de la commission de Lanzarote. Le Comité de Lanzarote est en train de finaliser la collecte des contributions des pays sur les mesures prises dans le contexte de la situation du Covid-19, qui comprend des informations sur l'exploitation et les abus sexuels des enfants, des informations liées à la violence contre les enfants et des informations qui ne sont pas directement liées au mandat du Comité de Lanzarote mais qui pourraient être intéressantes pour le travail du CDENF. Une compilation sera envoyée dans les prochains jours. En outre,

elle a fait part d'une section dédiée sur le site web des droits de l'enfant qui recueille des informations sur les initiatives de divers pays et a proposé que les réponses des membres du CDENF y figurent également. La Présidente a proposé que ces informations ne soient publiées qu'avec l'approbation de l'autorité émettrice.

34. La Présidente a remercié le Secrétariat pour la bonne organisation de cette première réunion en ligne du Bureau et des documents de travail, ainsi que les membres pour leurs contributions.

ANNEXE I – Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Déclarations du Secrétariat
4. La pandémie COVID-19, l'impact sur les enfants et leurs droits et les actions possibles à envisager par le CDENF
5. État de la mise en œuvre des activités du CDENF conformément à son mandat et examen des résultats et du plan de travail prioritaires
6. Travaux du comité d'experts subordonné et des groupes de travail, méthodologie et méthodes de travail
 - 6.1. CJ-ENF/ISE (organisme subordonné commun avec le CDCJ)
 - 6.2. Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE)
 - 6.3. Méthodes de travail et modalités de fonctionnement
7. Préparation de la prochaine réunion du CDENF
8. Date de la prochaine réunion du Bureau
9. Questions diverses

ANNEXE II – Liste des participants

MEMBRES DU BUREAU

Mme Maria-Andriani Kostopoulou (Présidente)
Avocate, Cour suprême de Grèce

Mme Ružica Boškić - *excusée*
Secrétaire, Ministère du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances, Slovénie

M. Matthew Vella
Directeur général, Autorité des normes de protection sociale, Malte

Mme Hanna Vseviov
Chef de service, Service de l'enfance et de la famille
Ministère des affaires sociales, Estonie

DGII – Direction Générale de la démocratie

Mme Regina Jensdottir
Coordnatrice des droits de l'enfant, cheffe de la Division des droits de l'enfant

Mme Livia Stoica Becht
Secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'enfant
Responsable de programme

Mme Maren Lambrecht-Feigl
Co-secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'enfant
Responsable de programme

Mlle Aroa Fandiño
Assistante juridique, Division des droits de l'enfant

**ANNEXE III – Liste des experts sélectionnés proposés de CJ/ENF - ISE
(Sélectionnée par consensus par les bureaux du CDENF et du CDCJ)**

| | |
|----------|---------------------------|
| Arménie | Mme Susanna TADEVOSYAN |
| Croatie | Mme Alma BERNAT |
| Irlande | M. Seamus S. CARROLL |
| Italie | Mme Federica FIORILLO |
| Lettonie | Mme Dagnija PALCEVSKA |
| Portugal | Ms Catarina PRAL |
| Autriche | M. Ewald FILLER |
| Norvège | Mme Bente Therese BEKKHUS |
| Grèce | M. Christoforos LINOS |
| Suisse | M. David RÜETSCHI |